

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 091 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 72
Votants : 80

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

Objet : Demande de subvention pour le programme de travaux sur la rivière de la Brenne (affluent de la Seille)

VU la délibération n° CO 092DE du 18 novembre 2016 portant approbation du programme dénommé « contrat thématique de travaux bassin versant Seille » ;

VU la note de synthèse n°7 par réf article L2121-12 du CGCT portant sur une sollicitation de l'aide financière des partenaires pour les études et les travaux sur la Brenne ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 08 juin 2017 ;

ENTENDU l'exposé de M. Yves DECOTE, Vice-président délégué à l'environnement ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 091 DE (suite)

CONSIDERANT que cette action s'inscrit dans le cadre du contrat de travaux du bassin de la Seille, sous- bassin de la Brenne, que ce contrat de travaux en rivières signé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'EPTB Saône et Doubs et six maîtres d'ouvrages locaux, dont la CC Arbois, Salins, Poligny – Cœur du Jura, est entré dans sa phase opérationnelle. Pour rappel, la communauté de communes s'est déjà prononcée favorablement à la réalisation de ces travaux au travers de la signature du contrat de travaux, que deux phases sont distinctes dans le processus : études puis travaux ;

ATTENDU que l'ensemble des études préliminaires (avant-projets et projets) sera effectué par l'EPTB Saône et Doubs, excepté l'étude sur le moulin de Tramelans, qui sera confiée à un bureau d'étude dès l'été 2017. Le coût estimé de cette étude est de 25 000 € HT ou 30 000 € TTC. La CC Arbois, Salins, Poligny – Cœur du Jura peut espérer 80% d'aides via deux partenaires, L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 60% et la Région Bourgogne Franche -Comté à hauteur de 20%,

ENTENDU les différentes interventions ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1- ARRETE comme suit le plan de financement des études nécessaires pour 30 000€ HT et sollicite les subventions correspondantes :

- Agence de l'eau RMC : 60%
- Région BFC 20%
- Auto-financement 20%

2- ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération travaux et sollicite les subventions correspondantes :

Opération	Continuité - Morphologie	Coût HT	Coût TTC	Subvention AERMC	Reste à charge (TTC)	Reste à charge pa opération
Moulin de Tramelans	Continuité	37 000 €	44 400 €	60%	17 760 €	19 200 €
	Morphologie	6 000 €	7 200 €	80%	1 440 €	
Voie ferrée	Continuité	7 000 €	8 400 €	60%	3 360 €	3 360 €
Ancien moulin de St-Lothain	Continuité	63 500 €	76 200 €	80%	15 240 €	16 968 €
	Morphologie	7 200 €	8 640 €	80%	1 728 €	
Seuil en amont de la route des Bordes	Continuité	6 000 €	7 200 €	80%	1 440 €	5 112 €
	Morphologie	15 300 €	18 360 €	80%	3 672 €	
Seuil du Champ de Poires	Continuité	3 000 €	3 600 €	80%	720 €	3 456 €
	Morphologie	11 400 €	13 680 €	80%	2 736 €	
Buse en amont (En Surgis)	Continuité	5 000 €	6 000 €	60%	2 400 €	2 400 €
		161 400 €	193 680 €		CC Arbois Poligny Salins	50 496 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 091 DE (suite)

3- CONFIRME son engagement dans la réalisation de l'étude du moulin de Tramelans et de l'ensemble des travaux

4- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de l'étude et des travaux par le Président.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le Vice-Président

